## Fiche de Déclaration de Machines Ou Appareils en Fonctionnement

Cette fiche doit parvenir à l'organisateur du salon de l'exposition au plus tard, 30 jours avant le début de la manifestation Salon ou exposition: Lieu: Nom du stand: Bâtiment ou hall : ...... Numéro du stand : ...... Raison sociale de l'exposant : Adresse: Nom du responsable du stand : Numéro de téléphone : Type de matériel ou d'appareil présenté en fonctionnement : Risques spécifiques Source d'énergie électrique supérieure à 100 kVA oui 🗖 - non 🗖 oui 🗖 - non 🗖 Gaz liquéfié Liquides inflammables (autres que ceux des réservoirs de véhicules automobiles) : oui 🗖 - non 🗖 Nature: ...... Quantité: ..... Mode d'utilisation : .....

-	Moteur thermique ou à combustion :
-	Générateur de fumée :
-	Gaz propane :
-	Autres gaz dangereux :
	Préciser :
-	Source Radioactive :
-	Rayons X :
-	Laser:
-	Autres cas non prévus :
	Préciser :
ors orté	ortant : Les matériels présentés en fonctionnement doivent soit comporter des écrans ou carters fixés et bien adaptés, me de portée du public toute partie dangereuse, soit être disposés de façon que les parties dangereuses soient tenues hou ée du public, et à tout au moins à une distance de un mètre des circulations générales. émonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.
ors orté	de portée du public toute partie dangereuse, soit être disposés de façon que les parties dangereuses soient tenues hoi ée du public, et à tout au moins à une distance de un mètre des circulations générales.
ors orté	de portée du public toute partie dangereuse, soit être disposés de façon que les parties dangereuses soient tenues hoi ée du public, et à tout au moins à une distance de un mètre des circulations générales. émonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.
ors orté	de portée du public toute partie dangereuse, soit être disposés de façon que les parties dangereuses soient tenues hoi ée du public, et à tout au moins à une distance de un mètre des circulations générales. émonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.  Date:
ors orté	de portée du public toute partie dangereuse, soit être disposés de façon que les parties dangereuses soient tenues hoi ée du public, et à tout au moins à une distance de un mètre des circulations générales. émonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.  Date:
ors orté	de portée du public toute partie dangereuse, soit être disposés de façon que les parties dangereuses soient tenues hoi ée du public, et à tout au moins à une distance de un mètre des circulations générales. émonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.  Date:
ors orté	de portée du public toute partie dangereuse, soit être disposés de façon que les parties dangereuses soient tenues hoi ée du public, et à tout au moins à une distance de un mètre des circulations générales.  émonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.  Date :  Signature :
ors orté	de portée du public toute partie dangereuse, soit être disposés de façon que les parties dangereuses soient tenues hoi ée du public, et à tout au moins à une distance de un mètre des circulations générales. émonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.  Date:
ors orté s D	de portée du public toute partie dangereuse, soit être disposés de façon que les parties dangereuses soient tenues hoi ée du public, et à tout au moins à une distance de un mètre des circulations générales.  émonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.  Date :  Signature :
ors s Do	de portée du public toute partie dangereuse, soit être disposés de façon que les parties dangereuses soient tenues hoi ée du public, et à tout au moins à une distance de un mètre des circulations générales.  émonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.  Date :  Signature :
ors s Do	de portée du public toute partie dangereuse, soit être disposés de façon que les parties dangereuses soient tenues horée du public, et à tout au moins à une distance de un mètre des circulations générales.  émonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.  Date :  Signature :  Autorité Administrative compétente :

■ decuypere.prevention.incendie@gmail.com
 ■ http://decuypere-prevention-incendie.e-monsite.com